député de Sherbrooke sont aussi d'accord avec lui quant au projet; mais je parle pour le parti libéral de ces townships, dont j'ai eu une excellente occasion de connaître les vues sur cette mesure. Je ne dis pas que l'hon. député de Compton n'est pas soutenu par ce parti dans la position qu'il a prise, mais j'affirme qu'en général les habitants de ces cantons, qui appartiennent au parti libéral. sont opposés au projet par rapport à la manière dont on l'a présenté au peuple. Je n'ai pas été peu surpris d'une observation faite par mon hon. ami, le député de Richmond et Wolfe (M. WEBB). Je connais la sincérité de ce monsieur, et naturellement j'ai dû être étonné de la position qu'il à prise. Tout en paraissant admettre l'impopularité générale du projet dans les townships, il a déclaré qu'il voterait pour tout de même, en se réservant le droit de faire ses objections aux détails; or, une fois la mesure adoptée dans son entier, il n'est guère probable que l'hon. monsieur aura jamais l'occasion de se prononcer sur les détails.

M. WEBB—Les résolutions ne sont pas encore adoptées, ni ici, ni par les provinces.

L'Hon. M. HUNTINGTON-C'est vrai. mais j'en parle comme si elles l'étaient. D'ici à quelque temps, cela ne fait rien qu'elles soient ou non adoptées par les autres provinces. En ce qui regarde le Canada, elles seront passées avant que la séance ne soit levée, et alors nous n'aurons plus d'occasion de nous occuper de ses détails. Mais supposons que plus tard occasion nous soit donnée de voter sur ces détails, dans quelle position se trouverait mon hon. ami de Richmond et Wolfe, ou mon hon, ami de Wellington Nord (le Dr. PARKER); comment pourront-ils sensément proposer des amendements à des résolutions pour lesquelles ils auront déjà voté? Les hon messieurs de la droite ne s'empresseraient-ils de leur rappeler qu'ils ont avalé l'appât, l'hameçon et la ligne, tout, y compris le flotteur et le plomb. (Hilarité.) lls disent qu'ils s'opposeront plus tard aux détails, mais si ces deniers sont aussi défectueux qu'ils le croient et le disent, pourquoi ne pas s'y opposer maintenent? L'hon, député de Grenville Sud (M. SHANLY) a dit que nous devions adopter le projet dans son ensemble, -peu importe que les détails soient peu ou beaucoup vioieux-et laisser à la législature fédérale le soin d'y remédier; mais je crois que le Canada sait à quoi s'en tenir sur cette manière de faire les choses. Ces détails

deviendront autant de droits acquis, et les provinces qui les trouveront pour elles avantageux tiendront à ce qu'ils restent comme ils sont. (Ecoutez! écoutez!) Je n'ai pas le temps, M. l'ORATEUR, de démontrer combien sont susceptibles d'objections beaucoup de ces détails, mais je n'en déclare pas moins qu'il est on ne peut plus absurde, on ne peut plus illogique, de nous demander d'accepter le projet dans son ensemble et de laisser à plus tard le perfectionnement de ses détails. En 1841, lorsque l'union de ces provinces eut lieu, la discussion qui s'éleva à son sujet dans les chambres du parlement anglais, démontre que les auteurs de l'acte d'union s'attendaient à ce que toute difficulté dont elle serait la source pourrait être réglee par le parlement uni du Canada, que des questions, comme celle de la représentation d'après le nombre, pourraient être abordées en aucun temps; eh bien! qu'est-il arrivé? Chacun le sait, le Bas-Canada a réclamé l'égalité de représentation comme un droit acquis, et il maintint fermement sa position sur ce point; mais il n'existait aucun moyen de réparer cette injustice. Une grande lutte commença dès lors, et les difficultés devinrent si nombrenses qu'il fallut bien admettre, disent les hon messieurs de la droite, que notre constitution était une affaire manquée. Or, l'expérience devrait nous apprendre que c'est d'une mauvaise politique de laisser délibérément des erreurs dans notre constitution et de remettre à plus tard pour y remédier. Si vous parles d'une union de toute l'Amérique Britannique, personne ne s'y oppose. Tout le monde est en faveur d'une union, pourvu que les détails en soient satisfaisants; mais vouloir qu'elle soit adoptée avec des détails reconnus défectueux et remettre à plus tard pour les rendre ce qu'ils doivent être au début, cela me rappelle un fait qu'un ami racontait hier. Un cocher allait conduire un de mes amis avec ses malles à la station du chemin de fer, quand cet ami s'apercut qu'un des traits de l'attelage n'était rien moins qu'un bout de corde. "Ah! ca," dit mon ami, " vous n'alles pas me faire faire 20 milles dans le forêt avec cette corde-là "?-"Oh! soves tranquille," répond le cocher, " j'ai d'autres bouts de corde dans ma poche, et si celui-là manque, je pourrai le remplacer en route." C'est absolument ce que font les hon. ministres: ils veulent que nous adoptions cette mesure rachitique sur l'assurance qu'ils ont des bouts de corde plein leur